

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Vous avez de l'expérience ? Donnez lui un diplôme



Vous **accompagner** au mieux pour déposer votre dossier de présentation de l'expérience (Partie 2).

Accompagnements VAE :

- à la demande
- en individuel
- en fonction des disponibilités

Durée moyenne d'une VAE : **24h d'accompagnement** en présentiel ou en visio conférence.

FRANCE VAE

CONDITIONS D'ACCÈS

✓ Ouvert à tous, pas de prérequis

 Sur demande, contactez nous

 Sur demande, contactez nous

Plus d'informations :

04.51.11.00.26 - contact@adps-formation.com



Possibilité de financements

- Employeur (OPCO)
- Financement France Travail
- Financement personnel
- CPF (Code d'éligibilité : 200)
- Autres : nous contacter



Conditions financières

- Heures en OF facturées à 60€/heure
- Facturation selon la convention ou le contrat de formation qui vous lie à l'ADPS

4 ÉTAPES VAE



01. DIAGNOSTIC DE FAISABILITÉ

Définition - faisabilité du projet - choix de la certification



02. DOSSIER DE FAISABILITÉ

Constitution / rédaction d'un dossier de faisabilité et son dépôt auprès de l'organisme certificateur, autorité responsable de la certification visée. **Recevabilité.**



03. PHASE DE RÉDACTION

Rédaction assistée par accompagnateur certifié et dépôt du **dossier de validation** auprès du certificateur.



04. SESSION DE VALIDATION

Entretien avec le jury. Décision du jury plénier.
En option entretien post-jury avec l'accompagnateur si non validation ou validation partielle.

Votre référent

Christophe PEYRAT

